

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2026-21

Nombres de conseillers : 11

Présents : 10

Absents : 1

Le dix avril deux mille vingt-six (10/04/2026)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire.

Présents : Ms CROUZET Denis - JAMMES Patrick - LAZZARONI Florent - ROBERT Gilles
Mmes JEANTET LONG Sophie - LAFFONT Marie-Yvonne - LAVILLE Marie-Noëlle - MEHUKAJ Nadège - SAIMMAIME Isabelle - SARTRE Marie

Absent(s) excusé(s) M CHARENSOL Alain

Absent(s) :

Pouvoirs : M CHARENSOL Alain donne pouvoir à Mme LAVILLE Marie-Noëlle

Convocation expédiée le : 3 avril 2026

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A SYDEO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de SYDEO approuvés en novembre 2025, indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Vu la délibération n°2018-05 du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2018 approuvant l'adhésion de la commune à SYDEO, Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants de la commune auprès de SYDEO ;

Considérant les résultats de l'élection des délégués ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- DECIDE comme suit les délégués titulaires et suppléants, de la commune auprès de SYDEO :

| Délégué titulaire | Délégués suppléants |
|-------------------|---------------------|
| Florent Lazzaroni | Isabelle Saimmaime |
| | Marie Sartre |

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,

SAIMMAIME Isabelle

